

# Théâtre des Pénitents

## Appel à projets théâtre – saison 19/20

**Nom de l'association :**

**Adresse :**

**Contact téléphonique :**

**Mail :**

**Nom du président :**

**Nom et fonction du responsable artistique :**

**Association assujettie à la TVA : Oui Non**

**Numéro Siret :**

**Code APE :**

**Numéro de licence (entrepreneur de spectacles) :**

**Spectacle ou projet proposé (titre et court texte de présentation) :**

*Merci de joindre un dossier de présentation à cette fiche, comprenant une note sur la pièce, une note d'intention, la distribution et l'historique de la compagnie.*

*Il est possible de joindre tout document jugé utile :, enregistrement, vidéo, photos...*

**Effectif détaillé :**

**Date :**

**Signature :**

## **Règlement :**

Dans le cadre de l'accompagnement des pratiques amateurs, le Théâtre des Pénitents propose aux associations et troupes de théâtre non-professionnelles du territoire un appel à projets (les dossiers des associations montbrisonnaises seront traités en priorité).

Objet de l'appel à projets :

Représenter au Théâtre des Pénitents (dans le cadre de la saison 2019-2020) un spectacle sur un texte ou un montage de textes de Rémi de Vos.

Contraintes :

- au moins 4 personnes sur scène
- durée max : 1h20
- montage le jour de la représentation

Il est possible de présenter un projet à partir d'une pièce entière, d'une pièce adaptée (pour respecter la contrainte d'1h20), ou d'un montage de textes.

Processus de sélection :

- faire parvenir la présente fiche au Théâtre des Pénitents avant le 1<sup>er</sup> avril 2019
- les associations dont le dossier aura été retenu seront contactées au plus tard le 5 avril.
- Un rendez-vous sera organisé le lundi 6 mai à partir de 18h au Théâtre des Pénitents.
- Le résultat sera communiqué au plus tard le 20 mai 2019

Lors du rendez-vous, chaque association devra présenter son dossier et interpréter en lecture une scène du spectacle (5mn max).

Le jury sera particulièrement attentif à la façon dont les artistes amateurs seront en capacité de proposer une dramaturgie, avec des partis pris forts.

Le groupe retenu sera programmé dans le cadre de la saison du Théâtre des Pénitents (date à convenir durant la saison 2019-2020).

L'association retenue sera accompagnée par le Théâtre des Pénitents de la façon suivante :

- mise à disposition de créneaux de répétitions
- création lumière
- mise à disposition d'un artiste professionnel sélectionné en collaboration avec l'association durant deux demi-journées de répétitions
- communication officielle

L'association recevra la somme de 1000€. La billetterie reste acquise au Théâtre des Pénitents.